

Inauguration d'un Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises



Paris, 31 mai 2016

La 64^e Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) a été inauguré mardi 31 mai au siège de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Île-de-France. La première consultation, qui aura lieu le 9 juin dans ces mêmes locaux, aura la particularité d'introduire un nouveau volet dans le panel des différentes aides apportées aux chefs d'entreprises : un soutien psychologique.

« Les entretiens du jeudi », c'est le nom qui a été choisi pour ces rendez-vous qui rassembleront, sur demande, une entreprise et un trio de spécialistes pour répondre et faire face aux différents problèmes rencontrés par les dirigeants en amont des complications qui pourraient survenir.

Une convention a été signée avec APESA France (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Psychologique Aigüe) pour former les bénévoles à la détection de malaises psychologiques, et ainsi éviter, comme ce fut le cas dans le secteur du bâtiment durant la crise¹, une vague de suicide.

C'est en 1999 que l'idée de créer des CIP a germé dans l'esprit de William Nahum son président. « L'idée initiale de création du CIP est née après une discussion avec Michel Rouger ancien président du tribunal de commerce de Paris, sur le service de prévention du tribunal de commerce de Paris ». En est ressorti un constat : les chefs d'entreprises sont souvent frileux à l'idée de se rendre au tribunal, synonyme pour eux de problèmes bien plus graves. Le rendez-vous au tribunal, souvent issu d'une convocation officielle, est très symbolique. En outre, « les juges consulaires sont en robe, ce qui peut paraître austère et faire peur », explique William Nahum. Alors, les chefs d'entreprises, quand ils n'y sont pas convoqués, ne se rendent pas au tribunal pour recevoir un conseil. Ne sachant pas vers qui se tourner, ils se retrouvent souvent seuls face à leurs problèmes.

ORIENTER LES DIRIGEANTS

Mais les CIP ont été créés. Il en existe 64 sur tout le territoire national. Ces centres sont destinés à rassembler un collège d'experts de l'entreprise autour d'une question qui pose problème à un dirigeant. Experts-comptables, juges consulaires, avocats,



Jean-Luc Flabeau, Philippe Bonnard, Jean Messines, Stéphane Cohen, Maurice Malaizé, Antoine Diebsbeq et Christian Le Lann

commissaires aux comptes participent bénévolement et prodiguent un conseil assez précis et efficace pour orienter le chef d'entreprise. « Le CIP se veut rassembleur, comme une tour d'orientation pour les entrepreneurs », décrit Maurice Malaizé, président du CIP de Versailles, dans une petite vidéo de présentation projetée au parterre de journalistes et spécialistes présents ce jour-là. On y entend aussi, durant trois minutes, les témoignages divers de petits commerçants et dirigeants de TPE-PME qui déplorent de ne savoir vers qui se tourner en cas de problème. Souvent, les « plus petits » ont moins de marge de manœuvre face à leurs créanciers ou à leurs différents interlocuteurs, et butent irrémédiablement sur la question. C'est pourquoi Christian Le Lann, président de la chambre des Métiers et de l'Artisanat de Paris se félicite d'être associé à une la structure qui est selon lui « très importante » pour les artisans.

Très importante, la présence d'une telle structure à l'échelle parisienne était d'autant plus souhaitable qu'elle répond à un besoin. « Le CIP s'impose, il est une nécessité », insiste William Nahum, « huit années de crise ont fragilisé l'économie et les petites entreprises ». Aujourd'hui, ce sont les attentats et les blocages issus des mouvements sociaux qui n'arrangent rien. Selon les statistiques, l'activité en mars, tous secteurs confondus, aurait d'ailleurs reculé de 0,6 % en Île-de-France. La baisse de la fréquentation touristique se fait également ressentir, mais pas seulement. « Nous recevons de nombreux appels de petits commerçants qui nous disent avoir été victimes de véritables exactions ! » s'insurge Christian Le Lann, en référence aux vitrines cassées et aux boutiques pillées par les casseurs qui s'insinuent dans les manifestations. « Il faut prendre soin de ces TPE et PME », explique Jean-Luc Flabeau, président CRCC Paris, « car ce sont elles

¹ La Capeb, syndicat des artisans du bâtiment avait recensé 300 suicides sur la période.

les plus fragilisées par nature, mais ce sont aussi et surtout elles qui créent ou détruisent de l'emploi... ».

APPORTER UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

D'autres chiffres font aussi froid dans le dos : une étude réalisée par Amarok, l'Observatoire de la santé des dirigeants de PME, estime qu'un chef d'entreprise se suiciderait tous les deux jours. Retard de paiements, taxation élevée, problèmes humains et porosité de la frontière entre leur vie privée et leur entreprise... Autant de soucis accumulés qui fragilisent la santé psychologique de beaucoup de dirigeants. « Il est indispensable d'intensifier nos actions sur le plan de l'accompagnement psychologique pour prévenir des actes de désespoir qui peuvent malheureusement

aller jusqu'au suicide », souligne William Nahum.

C'est bien dans cet objectif qu'a été signée une convention entre le CIP National et le dispositif APESA France. « L'objectif est de doter tous les CIP implantés sur le territoire national de ce nouvel accompagnement », précise le communiqué. Il sera question de former les bénévoles à la détection des signaux de souffrances psychologiques afin de faire intervenir APESA France. Après une évaluation préliminaire, le chef d'entreprise pourra bénéficier de cinq séances gratuites chez un psychologue. « De nombreux chefs d'entreprises n'osent pas encore parler de leur souffrance psychologique car ils l'interprètent souvent comme un signe de faiblesse » indique le communiqué, soulignant ainsi l'importance de la formation

en amont, des bénévoles pour qu'ils puissent alerter des professionnels de la santé. « C'est là l'enjeu du partenariat entre le CIP National et APESA France » insiste William Nahum.

Pour souligner le caractère bénévole de leur action, les principaux acteurs seront soumis à la signature d'une charte leur interdisant toute relation commerciale avec les demandeurs, et cela pendant deux ans. Mais Antoine Diebsbeq, de l'Ordre des avocats de Paris imagine aller plus loin encore dans le dispositif et « réfléchir par exemple, à l'intégration d'une assurance santé entreprises ».

Marie-Stéphanie Servos
2016-1789

Palmarès

Remise du 3^e Prix Guy Carcassonne

Conseil constitutionnel, 26 mai 2016

Pour la troisième année consécutive, Le Club des juristes, Le Monde et la revue Pouvoirs rendent hommage à Guy Carcassonne, constitutionnaliste reconnu, en récompensant le prix du meilleur article constitutionnel de l'année.

Le prix Guy Carcassonne du meilleur article constitutionnel vient d'être attribué à deux jeunes élèves avocats de l'EFB (École de Formation des Barreaux) et de l'HEDAC (Haute École Des Avocats Conseils). Cent quatre articles ont été adressés au Club des juristes. Chaque membre du jury les a lus, sans connaître le nom des auteurs, et les a classés A, B ou C. Au total, huit articles ont été classés en A. Après avoir délibéré sur ceux ayant reçu les meilleures appréciations, le jury a décidé d'attribuer à l'unanimité le prix Guy Carcassonne du meilleur article constitutionnel à Jérémy Kalfon, élève avocat à l'EFB et à Cédric Martins, élève avocat à l'HEDAC, pour leur article « Le droit de grâce mis en examen », au sujet de l'affaire Jacqueline Sauvage.



Laurent Fabius, Jérémy Kalfon, Cédric Martins et Olivier Duhamel

Le prix a été remis au Conseil constitutionnel le 26 mai 2016 par Laurent Fabius et Olivier Duhamel. L'article a été publié dans le journal *Le Monde* daté du 27 mai 2016.

Source : Le Club des juristes
2016-1803

Les membres du jury :

- Renaud Dehousse (Professeur à Sciences-Po Paris) ;
- Wanda Mastor (Professeur à Université Toulouse 1 Capitole) ;
- Géraldine Muhlmann (Professeur à Université Panthéon-Assas, Paris II) ;
- Sabine Saurugger (Professeur à Sciences-Po Grenoble) ;
- Gérard Courtois (Directeur éditorial du journal *Le Monde*) ;
- Patrick Roger (Journaliste au *Monde*) ;
- Olivier Duhamel (Directeur de la revue *Pouvoirs* et animateur de Mediapolis sur Europe 1) ;
- Marc Guillaume (Directeur de la revue *Pouvoirs* et Secrétaire Général du Gouvernement)